

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 FEVRIER 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mil seize, le neuf février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE, Maire.

**Présents** : ALEX Bruno - BRUN Charles- CHATAL Christophe -- DELANGLE Chantal – FESSY Véronique- GASDON Maxime - Danielle LACOUR- MONDIERE Hubert – VALENTIN Nathalie- BERT Laurence- Mickaël RIVIERE.

**Absents ayant donné bon pour pouvoir** : Alain DAYET à Charles BRUN - Olivier CARTET à Gabriel DESBROSSE.

**Absent** : Bernard PIVOT.

**Secrétaire de séance** : Véronique FESSY.

---

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Janvier 2016.
2. Délibérations :
  - Durée d'amortissement des frais d'étude du zonage d'assainissement « Eaux pluviales/ eaux usées ».
  - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 (une partie des honoraires de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Mairie- travail sur dossier de subvention DETR 2016).
  - Echange de chemin rural entre Mr Jacques CHABANNE et la commune de Pradines au lieu-dit « Chez France » et délibération sur la désaffectation du chemin rural en vue de l'enquête publique.

3. Points sur :
    - le nom et la numérotation des rues.
    - Les plans des travaux de la Mairie.
  4. Questions diverses.
- 

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Janvier 2016.**

Il est approuvé à l'unanimité.

2. **Délibérations :**

- **Durée d'amortissement des frais d'étude du zonage d'assainissement « Eaux pluviales/ eaux usées » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, concernant les frais d'étude du zonage « Assainissement eaux pluviales/ eaux usées », il figure au numéro d'inventaire 2010/0013 le montant de 13 556,45 € (correspondant aux factures payées sur les exercices 2010 et 2011).

Des travaux n'ayant pas suivi l'étude, l'amortissement est obligatoire.

Il propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée de cet amortissement (entre 3 ans et 5 ans maximum) afin de le prévoir au budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer la durée d'amortissement à 3 ans, représentant un amortissement de 4 518,82 €.
- Dit que les écritures d'ordre budgétaire seront passées au compte 6811 (dépenses de fonctionnement) et au compte 28 031 (recettes d'investissement) sur les budgets 2016, 2017, 2018.

- **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016**

(une partie des honoraires de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Mairie-travail sur dossier de subvention DETR 2016) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser à l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

**A savoir :**

Chapitre 23 – compte 2313- **opération 277 » Réaménagement et mise en accessibilité de la Mairie ( ERP) »** pour un montant de 2 400 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2016.

- **Délibération sur la désaffectation du chemin rural en vue de l'enquête publique afin de permettre l'échange de chemin rural entre Mr Jacques CHABANNE et la commune de Pradines au lieu-dit « Chez France »** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de confirmer un tracé plus linéaire de la voie communale n°25, il est nécessaire de désaffecter et d'aliéner le chemin rural situé en bordure de la parcelle D801 appartenant à Mr CHABANNE, qui était utilisé autrefois. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

En contrepartie, Mr CHABANNE céderait à la commune une bande de terrain (prise sur la parcelle cadastrée section D parcelle 801) nécessaire pour assurer la continuité linéaire de la voie communale 25.

A titre de compensation et d'échange, le chemin rural à déclasser et à aliéner sera rétrocédé à Mr Jacques CHABANNE.

De plus, Monsieur le Maire précise que la voie communale à classer passe actuellement sur le « nouveau tracé ». Il s'agit d'une régularisation d'une situation existante datant de plusieurs années.

Enfin, cette transaction permettrait de tracer la VC 25 en continuité avec un tracé permettant de bonnes caractéristiques techniques.

Afin de procéder à cet échange, une enquête publique va être nécessaire afin de déclasser cette partie du chemin rural appartenant aujourd'hui au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural située à « Chez France ».
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Que la commune prendra à sa charge la totalité des frais inhérents à cette procédure.

- **Questions diverses** :

- **Pont SNCF : par Christophe CHATAL** :

Il informe le Conseil que, suite à l'accident d'un particulier sur le pont SNCF, nous avons perçu 5 484 € de la part de l'assurance, alors que les frais de réparation se sont élevés à 3 264 €. Donc, des travaux complémentaires peuvent être envisagés pour terminer complètement la remise en état du pont, en particulier sur le garde-corps pour parfaire la mise en sécurité.

Le Maire a interrogé Christian BUONO ( Conseil Général) qui lui a précisé que si le pont se trouve dans la continuité de la voie communale, le garde-corps appartient à la Commune ; Le Maire ajoute que ces dépenses seraient inscrites dans le budget « Voirie ».

Après une consultation, Christophe CHATAL fait part au Conseil des résultats :

DUPONT	3300 €
VIAL	5698 €
CHAIZE	4870 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient DUPONT pour un montant de 3300 €.

- **Points sur le nom et la numérotation des rues :**

Véronique FESSY présente au Conseil l'avancement du travail sur les noms des rues et la numérotation.

Plusieurs tâches restent à réaliser :

- Trouver un nom aux impasses.
- Prévoir au budget primitif 2016 l'achat des plaques : il faut compter, de l'ordre, de 6 € à 15 € le numéro ( moyenne de 8 €, sachant que nous aurons besoin 350 numéros). Pour réduire le coût, le Maire propose de mutualiser l'achat des plaques (commune de Neaux et Notre Dame de Boisset).

Concernant le lotissement « Les Tilleuls », Véronique FESSY informe que la législation prévoit 1 numéro pour tout le lotissement. Mais elle précise qu'il est possible de prévoir une grande boîte aux lettres à l'entrée du lotissement.

Charles BRUN propose de mettre une plaque par maison (cela représenterait 10 plaques supplémentaires).

Les plaques des noms de rues coûteraient de l'ordre de 30 € à 50 €.

Le thème des chemins et des rues porte essentiellement sur les arbres.

La mise à jour des GPS devrait se faire à partir de septembre 2016 via la Poste, après délibération du Conseil Municipal.

Véronique FESSY propose de faire une réunion le vendredi 19/02/16 à 20h00 de la commission en vue d'une délibération future.

Le Maire propose de faire une réunion d'information de la population. Le Conseil Municipal est favorable.

- **Point sur les plans des travaux de la Mairie :**

La discussion porte essentiellement sur l'emplacement du hall d'entrée, du bureau du maire, du local archives, l'emplacement des sanitaires.

Laurence BERT fait remarquer que la salle derrière la mairie est utilisée actuellement pour le périscolaire en activité « Théâtre ». Le Maire lui répond qu'il s'agit d'aménager une salle polyvalente pour les mariages, les réunions du Conseil Municipal et en petits groupes, ou expositions et éventuellement le périscolaire.

Il ajoute qu'il a reçu un appel de la DDT relatif à la DETR. Il lui a été demandé si un dossier PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie Espaces Publics) a été déposé, obligatoire avant fin 2009. Il fait part de son rendez-vous le jeudi 11 février 2016 à 10H30 avec le bureau d'étude OXYRIA à qui il exposera la question du dossier PAVE, et les modifications vues en Conseil.

- **Salon des artistes pradinois : Par Chantal DELANGLE.**

Une commission a été mise en place (Olivier CARTET, Nathalie VALENTIN, Suzanne CHOSSONNERY, Michel CORTIAL et Chantal DELANGLE).

Un courrier a été envoyé aux associations et aux précédents exposants pour les informer de l'organisation d'un nouveau salon prévu le samedi 30 avril et le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016.

A ce jour, 23 exposants se sont inscrits.

Le jour du vernissage est prévu le dimanche 1<sup>er</sup> mai à 11h, à confirmer par la commission qui se réunira le 1<sup>er</sup> mars à 18 h en Mairie.

- **Jeux d'enfants** : chaque jeu doit avoir son sol spécifique. Hubert MONDIERE propose de se rapprocher du Maire de Croizet-sur-Gand.

- **Compte-rendu de la commission « Economie » de la COPLER** : par Maxime GASDON.

- **Enveloppe de Solidarité pour le nouveau camion communal.**

Le coût de ce camion communal serait de l'ordre de 10 000 € HT.

Le maire informe que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention « Solidarité ».

De plus, le Maire indique qu'il va se renseigner sur le point de savoir s'il faut avoir reçu la notification officielle des subventions pour pouvoir l'inscrire au budget primitif 2016.

- **Conférence sur le Mali le 18 Février 2016 à 20h, et une autre sur l'Arménie le 11 Mars 2016 à 20h.**
- **Panne menaçante à la lagune : par Charles BRUN** : Paul ALEX a pu réparer.
- **Réunion publique** à Fourneaux le mercredi 17/2/16 à 18h30 sur le SCOT Loire-Centre. Le maire souhaite qu'il y ait un représentant.
- **Départ de Maxime GASDON Fin Février 2016 :**  
Maxime GASDON informe le Conseil qu'il va déménager de son logement communal fin février 2016. Le Maire indique qu'une nouvelle personne est intéressée par le logement. De plus, des travaux sont à effectuer chez Mme SEIGNERET (logement en face). Il est envisagé, sous réserve de son accord, de l'installer dans l'appartement laissé vacant par Maxime GASDON, pendant la réalisation d'éventuels travaux. Ce point sera abordé à la prochaine réunion de Conseil Municipal.
- **Motion visant à maintenir les conditions d'exercice du Centre 15 à Roanne.** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'Agence Régionale de la Santé le maintien du centre 15 de Roanne dans son fonctionnement actuel.
- **Prochaine réunion de Conseil Municipal le mardi 15 mars 2016 à 20h00.**